

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE: En cas de litige entre les parties, il est expressément donné attribution de juridiction au Tribunal de Commerce de LIMOGES.

RESERVE DE PROPRIETE: de convention expresse entre les parties, notre Société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au jour du parfait paiement de celles-ci; en cas de non-paiement par l'acheteur, notre Société pourra reprendre les marchandises sans autre formalité. Pas d'escompte pour paiement anticipé. Pénalités en cas de retard de paiement 3 fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40€.